Académie Inter Musicale de Paris
Secrétariat téléphonique centralisé
1 rue Henri-Becque - Hall D - BAL 98   75013 Paris
Lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 19h
Samedi de 10h à 13 h et de 14h à 16h.
Site : aimparis.fr

septembre 2015

Madame, Monsieur,

Vous ou votre enfant souhaitez prendre des cours de musique, théâtre, marionnettes, dessin-peinture ou bande-dessinée dans une des Académies Musicales d'arrondissement.

Nous vous accueillons aux permanences pour vous renseigner et vous inscrire, sur place dans les écoles :

du 31 août au 19 septembre :
M° Bastille, 11 rue Amelot - 75011 : mardi 17h00-19h30, mercredi 12h00-14h00 et jeudi 17h-19h30
M° Voltaire, 16 rue Gerbier - 75011 : lundi 17h00-19h30 et samedi 14h00-16h00
M° Daumesnil, 8 rue de Wattignies - 75012 : mercredi 16h00-19h30 et samedi 10h30-12h30
M° Place d'Italie, 8 rue Albert Bayet - 75013 : mardi 17h-19h30 mercredi 12h00-14h00 et samedi 14h-16h00
M° Plaisance, 5 rue Boyer-Barret - 75014 : jeudi 17h00-19h30 et samedi 10h30-12h30
M° Convention, 85 rue de l'Abbé-Groult - 75015 : lundi 17h00-19h30 et mercredi 16h00-19h30
M° Lourmel, 16 villa Frédéric Mistral - 75015 : jeudi 17h00-19h30

et au secrétariat central, 1 rue Henri Becque 75013 Paris :
1 rue Henri Becque - Hall D - BAL 98 - 75013 Paris
M° Cité Universitaire ou Glacière
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h00 à 13h30, sauf le mardi 15 septembre - pas le mercredi ni le samedi

et du 8 au 19 septembre (nouvelle école) :
M° Monge, 7 rue de l'Epée de Bois - 75005 : mardi 17h00-19h30, mercredi 17h00-19h30 et samedi 10h-13h et 14h00-16h

A partir du 21 septembre, les jours et horaires de permanences changent. Nous vous invitons à les consulter à nouveau sur le site.

Pour vous inscrire, il faut vous déplacer (sauf circonstance exceptionnelle à voir avec le secrétariat, avec envoi du dossier ADMINISTRATIF par la poste puis choix de vos horaires au téléphone par la suite).

Pour fluidifier l'attente de chacun, nous vous invitons - si possible avant votre venue - à :
1 remplir la fiche d'adhésion-inscription (téléchargeable)
2 préparer tous vos chèques (adhésion et prestations ; libellés « Académie Musicale »)
3 étudier les horaires susceptibles de vous convenir (certains peuvent être complets).

Avant de venir, n'hésitez pas à vous renseigner avant par téléphone auprès d'une secrétaire sur les disponibilités « en cours », sachant qu'en période de rentrée, les disponibilités évoluent d'heure en heure, voire de minute en minute.

Coordonnées du secrétariat de chaque AM :
AM 5 Monge, Cécile 01 78 76 67 64 - email : am5@aimparis.fr
AM 11 Bastille, Anne, 01 78 76 67 62 - email : am11bastille@aimparis.fr
AM 11 Voltaire, Laurianne 01 78 76 67 60 - email : am11voltaire@aimparis.fr
AM 12, Laurianne 01 78 76 67 60 - email : am12@aimparis.fr
AM 13, Emmanuelle, 01 73 79 45 40 - email : am13@aimparis.fr
AM 14, Emmanuelle, 01 73 79 45 40 - email : am14@aimparis.fr
AM 15 Convention, Alexandra 01 78 76 67 61 - email : am15@aimparis.fr
AM 15 Mistral, Cécile 01 78 76 67 64 - email : am15m@aimparis.fr

Sur notre site, vous trouverez :
-les informations **horaires 2015-2016** de tous nos cours collectifs (affichés également dans les écoles).
-nos activités hebdomadaires, leurs tarifs et modes de règlements.
-le calendrier d'activité 2015-2016.
-la **documentation 2015-2016** et **la fiche d'inscription en PDF** (et à disposition dans les écoles en version papier).

Conditions d'annulation, de modification de l'inscription, ou de changement d'horaire :

Aucun chèque, ni de l'adhésion ni des prestations n'est présenté en banque avant le 7 septembre, date limite d'annulation.

Les demandes de changement d'horaire seront acceptées jusqu'au 7 septembre, par téléphone ou email.

Si les horaires ne vous convenaient plus et si nous n'arrivions pas à trouver d'autres horaires à votre convenance, nous vous restituerions intégralement tous vos chèques, adhésion et prestations.

Passé le 7 septembre 2015, vous serez engagé pour les cours de septembre à décembre 2015 et nous présenterons le premier chèque des prestations à partir de cette date, ainsi que votre chèque d'adhésion.

Enfin, si vous n'effectuez pas d'inscription avant la rentrée, fixée au lundi 21 septembre, vous serez les bienvenus en cours d'année, sous réserve d'horaires et de places disponibles.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments les meilleurs.

Christophe FONTENAY et Lionel GUILLERY, directeurs des Académies Musicales.

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE MODE D'EMPLOI

En période de rentrée, il est préférable de **remettre son dossier ADMINISTRATIF à une permanence et de choisir ses horaires à la suite**, c'est plus rapide.

S'il vous est impossible de vous déplacer, vous pouvez, avec l'aide d'une secrétaire au 01 45 65 01 02, obtenir un identifiant AIMP, compléter votre dossier et le poster en courrier simple au secrétariat central :

Académie Musicale du ………°…… - inscription

1 rue Henri-Becque – Hall D – BAL 98 – 75013 Paris.

Un échange téléphonique à réception du dossier validera les horaires.

*Le chèque d'adhésion est à séparer des chèques de prestations des cours : **1 fiche par élève et 1 chèque d'adhésion de 60€ par élève** (pas de chèque vacances pour l'adhésion).*

***Prestations multiples (par famille)** : aucun cumul de dossiers. Chaque dossier comporte les chèques pour un seul inscrit : chaque dossier est payé distinctement.*

*Vos **règlements** seront **échelonnés** si vos **dossiers multiples** nous parviennent **dans la même enveloppe** : les chèques d'une même famille sont alors présentés en banque de façon échelonnée (1 mois après pour le 2ème enfant et 2 mois après pour le 3ème enfant) si vous **cochez la case « Famille »** prévue à cet effet sur la fiche en indiquant le nombre de dossiers concernés et leurs n° AIMP.*

1- recto : feuille **d'adhésion** (en partie pré-remplie) 2015-2016.

Cochez le lieu ou vous souhaitez suivre le(s) cours. Cochez l'AM d'adhésion (en général, c'est la même).

Vérifiez, corrigez ou complétez les informations pré-remplies, datez, signez et joignez un chèque de 60€ à l'ordre de « Académie Musicale » en indiquant au dos du chèque votre n° de référence AIMP.

Note : s'il s'agit d'un enfant, la fiche est à son nom ; si le nom indiqué sur le chéquier est différent, remplissez bien la case « nom du payeur ». Pour les élèves de moins de 18 ans **: l'autorisation de sortie incluse dans la fiche est à renseigner obligatoirement dans le cadre.**

2- verso : feuille **d'inscription** aux prestations 2015-2016 :

Cochez le lieu ou vous souhaitez suivre le(s) cours.

Renseignez les espaces en pointillé. Cochez les cours choisis en indiquant votre vœux d'horaire pour les cours COLLECTIFS.

Calculez votre total trimestriel ; choisissez votre périodicité de paiement : année, trimestre ou mois. Puis joignez tous les chèques datés du jour, couvrant les frais jusqu'au 4 juillet 2016, à l'ordre de "Académie Musicale", **en indiquant votre n° de référence AIMP au dos de chaque chèque**.

Les dossiers doivent être complets pour pouvoir valider tous vos horaires.

*Les dossiers comportant des **espèces ou des chèques vacances** sont à remettre **en main propre** à une permanence ou sur rendez-vous au secrétariat central.*

CHOIX DES HORAIRES - INSCRIPTIONS PEDAGOGIQUES :

Les horaires sont attribués aux permanences en concomitance avec l'inscription ADMINISTRATIVE.

ENVOIS POSTAUX : **nous vous confirmons par email ou téléphone** la validité de votre inscription et de vos voeux horaires. Pour les horaires individuels, nous vous téléphonons à réception de votre dossier.